

SÉNAT DE BELGIQUE

SESSION DE 1912-1913

COMMISSION DES PÉTITIONS

FEUILLETON AU 28 AOUT 1913

Pétitions sur lesquelles la Commission a statué.

Numéros d'ordre.	Numéros du registre des pétitions.
---------------------	--

- | | | |
|----|------|---|
| 1. | 500. | Par pétition datée de Bois-de-Villers, le sieur Dufaux, ancien sous-instituteur primaire communal, sollicite itérativement une majoration de pension. |
|----|------|---|

CONCLUSIONS DU RAPPORT (DÉCISION) :

Renvoi à M. le Ministre des Sciences et des Arts.

- | | | |
|----|------|---|
| 2. | 553. | Le Conseil communal d'Herbeumont émet le vœu « de voir établir par l'Etat une route reliant Herbeumont (chemin de fer Muno-Bertrix) au point d'arrêt des Epioux (chemin de fer de Virton à Bertrix) et rejoignant la route de l'Etat (Neufchâteau à Florenville). » |
|----|------|---|

CONCLUSIONS DU RAPPORT (DÉCISION) :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture
et des Travaux publics.*

- | | | |
|----|------|---|
| 3. | 575. | Par pétition datée d'Anvers, la dame Philomène Jansen demande itérativement des mesures pour faire cesser le scandale des jeux de hasard établis dans 40 p. c. des cabarets de cette ville. |
|----|------|---|

CONCLUSIONS DU RAPPORT (DÉCISION) :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

Numéros
du registre des
d'ordre. pétitions.

4. 585. Le Conseil communal de Luttre « émet le vœu de voir les Chambres législatives accorder le suffrage universel pur et simple. »

CONCLUSIONS DU RAPPORT (DÉCISION) :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.

5. 596. Le Conseil communal de Bouillon « prie la Législature de modifier la loi du 27 novembre 1891 sur la bienfaisance publique, afin de faire cesser la situation injuste que crée aux communes-frontières l'application de cette loi. »

Même pétition des Conseils communaux de Wiers, d'Attert, d'Antoing, de Meerdonck, de Messines, de Tintange, de Martelange, de Stekene, de Luvingne, de Neuve-Eglise, de Mouscron, de Boussu, de Watou, de Dour, de Gaurain-Ramecroix, de Comines, de Quiévrain, de Montzen, de Menin, de Nieuport, de Wez-Velvain, d'Howardries, de Chimay, d'Henri-Chapelle, de Wervicq, d'Houthem, de Lokeren.

CONCLUSIONS DU RAPPORT (DÉCISION) :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

6. 599. Le Conseil communal d'Ixelles émet le vœu « de voir le Parlement voter d'urgence la proposition de loi tendante à permettre aux autorités communales d'interdire, en cas de troubles, de grève locale ou générale, le débit et la consommation de boissons alcooliques dans les lieux accessibles au public. »

CONCLUSIONS DU RAPPORT (DÉCISION) :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.

7. 600. Les président et secrétaire de la Ligue maritime belge (section brabançonne) transmettent au Sénat les desiderata du port de Bruxelles en priant la Législature d'en assurer la réalisation dans l'intérêt du développement non seulement du port mais du pays tout entier.

CONCLUSIONS DU RAPPORT (DÉCISION) :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture
et des Travaux publics.*

Numéros
d'ordre. Numéros
du registre des
pétitions.

8. 601. Par pétition datée de Gheel, le sieur Théodor Leys expose que le Directeur de la Caisse des Dépôts et Consignations refuse de lui remettre la succession de Julia Van Dessel, déposée au susdit établissement.

CONCLUSIONS DU RAPPORT (DÉCISION) :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

9. 602. Le sieur Stiénon, chef de bureau honoraire, demande que les pensions de retraite soient revisées en tenant compte des services rendus avant l'âge de vingt et un ans et des augmentations de traitement accordées pendant la mise en disponibilité des agents.

CONCLUSIONS DU RAPPORT (DÉCISION) :

Renvoi à M. le Ministre des Finances.

10. 603. Par pétition datée de Bruxelles, le sieur Vander Staeten, directeur honoraire du Ministère des Travaux publics, transmet au Sénat, au nom d'un groupe d'anciens fonctionnaires de tous les services de l'État, un mémoire exposant les modifications qu'il y aurait lieu d'introduire dans la loi de 1844-1886 sur les pensions civiles.

Le pétitionnaire attire la bienveillante attention du Sénat sur les justifications produites et les raisons majeures invoquées en vue d'obtenir une majoration du taux des pensions accordées en vertu de la loi actuelle, avec effet rétroactif pour les pensions existantes.

CONCLUSIONS DU RAPPORT (DÉCISION) :

Renvoi à M. le Ministre des Finances.

11. 604. Les président et secrétaire de la Société générale des Lieutenants et Sous-Lieutenants des Douanes belges signalent la situation inférieure et amoindrie que les dernières mesures prises en faveur du personnel ont créée à ces agents.

Ils demandent l'appui du Sénat auprès de M. le Ministre des Finances pour obtenir une répartition plus équitable des traitements.

CONCLUSIONS DU RAPPORT (DÉCISION) :

Renvoi à M. le Ministre des Finances.

Numéros d'ordre.	Numéros du registre des pétitions.
---------------------	--

- | | | |
|-----|------|---|
| 12. | 605. | Le Conseil communal de Laeken émet le vœu de voir le Gouvernement établir les nouveaux impôts sur les revenus dépassant 10,000 francs par an. |
|-----|------|---|

CONCLUSIONS DU RAPPORT (DÉCISION) :

Renvoi à M. le Ministre des Finances.

- | | | |
|-----|------|---|
| 13. | 611. | Par pétition datée de Bruxelles, les président et secrétaire général de la « Fédération nationale des employés communaux de Belgique » demandent que les agents des communes puissent bénéficier des avantages de la loi du 9 août 1889 sur les habitations à bon marché. |
|-----|------|---|

Pour que cette extension puisse recevoir une sérieuse application, les pétitionnaires estiment que la valeur des immeubles jouissant des avantages précités devrait être déterminée en tenant compte des différences du coût des constructions selon les localités.

Les pétitionnaires préconisent une échelle partant de 6,000 francs pour s'élever jusqu'à 15,000 francs.

L'adoption de cette réforme assurerait à un grand nombre d'agents communaux un logement sain, au lieu de la promiscuité des constructions modernes à appartements multiples.

CONCLUSIONS DU RAPPORT (DÉCISION) :

Renvoi à M. le Ministre des Finances.

- | | | |
|-----|------|--|
| 14. | 612. | Par pétition datée de Bruxelles, les président et secrétaire de la « Fédération nationale des employés communaux de Belgique » prient le Sénat d'accorder l'exemption de la contribution personnelle à tous les employés communaux dont le traitement est inférieur à 2,500 francs, du moment que les conditions générales d'existence de leur famille ne les classent pas dans une catégorie plus élevée. |
|-----|------|--|

CONCLUSIONS DU RAPPORT (DÉCISION) :

Renvoi à M. le Ministre des Finances.

- | | | |
|-----|------|---|
| 15. | 614. | Les président et secrétaire de la « Société industrielle et commerciale de Verviers » transmettent au Sénat une pétition relative à la nouvelle ligne de chemin de fer projetée vers l'Allemagne. |
|-----|------|---|

Cette pétition, revêtue de onze cents signatures parmi

Numéros
du registre des
d'ordre. Numéros
 des
 pétitions.

lesquelles il faut noter celles de tous les industriels et de tous les commerçants notables de l'agglomération verviétoise demande de rejeter les tracés négligeant Liège et Verviers, Elle demande que l'Administration fasse « étudier sur le terrain les nouveaux tracés répondant à la fois au programme contenu dans le projet de loi du 18 avril 1905 et aux demandes légitimes verviétoises et liégeoises, ainsi que les modifications à apporter aux plans de la nouvelle gare pour permettre son raccordement à la nouvelle ligne, quelle qu'elle soit. »

Même pétition du Conseil communal de Chevron.

CONCLUSIONS DU RAPPORT (DÉCISION) :

Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer.

16. 615. Par pétition datée de Harchies, les époux Gaveriau-Garin se plaignent d'un déni de justice.

CONCLUSIONS DU RAPPORT (DÉCISION) :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

17. 624. Le Conseil provincial du Hainaut émet le vœu « de voir l'École des mines et Faculté polytechnique de la province de Hainaut être reconnue apte à délivrer des diplômes du grade légal, tout en conservant ses diplômes scientifiques propres et sa libre organisation spéciale, sous l'administration des pouvoirs provinciaux. »

CONCLUSIONS DU RAPPORT (DÉCISION) :

Renvoi à M. le Ministre des Sciences et des Arts.

Le Président,
Comte A. T'KINT DE ROODENBEKE.